

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys
Réuni à Aire sur la Lys, le 6 février 2026

Étaient présents :

Mmes Chevalier, Goube, MM. Beauchamp, Bezirard, Borrewater, Cambien, Dissaux,
Hocq, Legrand, Mequignon, Waymel

Étaient excusés :

Mmes Delrue, Duwicquet, MM. Barbarin, Belabbes, Caillieret, Dieusart, Haesebroeck,
Houssin, Ledoux, Perin

Vu le rapport n° 02-26

DECIDE

- De réaliser les travaux correctifs des réseaux de collectes des eaux usées,
- De lancer une consultation portant sur les travaux correctifs nécessaires à rétablir une bonne évacuation des effluents,
- De signer la commande correspondante,
- D'imputer les sommes correspondantes au budget,
- D'autoriser son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision.

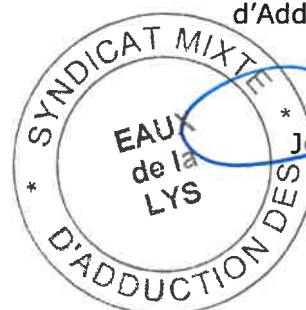
VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys



Jean-Claude DISSAUX

OBJET : Travaux correctifs sur les réseaux de collecte des eaux usées des vestiaires et des locaux administratifs du SMAEL à Aire sur la Lys

En 2022, à la suite de la réhabilitation de deux anciens logements sur le site d'Aire sur la Lys, transformés respectivement en vestiaires pour les agents d'exploitation et en bureaux pour le SMAEL, des travaux ont été réalisés pour l'installation d'un système d'assainissement non collectif (ANC), destiné à collecter les eaux usées de ces bâtiments. Un avis de conformité relatif à cette installation a été délivré par les services du SPANC et un contrat annuel d'entretien du système a été mis en place. Toutefois, les réseaux de collecte n'ont pas été réhabilités et plusieurs anomalies sont constatées depuis plusieurs mois : remontée d'effluents dans les vestiaires et engorgement des sanitaires dans les bureaux du SMAEL. Ces dysfonctionnements nécessitent un curage régulier des réseaux.

Suite à ces constats, un diagnostic de l'ensemble des réseaux de collecte et de l'installation ANC a été réalisé par un bureau d'études. L'objectif était d'obtenir un rapport détaillant précisément les anomalies des réseaux ainsi que les travaux correctifs à mettre en œuvre afin de remédier aux problèmes identifiés.

L'intervention a eu lieu le 3 décembre 2025 et s'est déroulée en plusieurs étapes : relevé topographique, réalisation de tests d'écoulement, ainsi qu'une inspection visuelle et télévisuelle.

À l'issue des investigations, un rapport a été transmis aux services du SMAEL le 9 janvier 2026. Il présente les résultats obtenus, les plans topographiques, ainsi que les travaux correctifs recommandés pour remédier aux différents désordres constatés. Plusieurs anomalies, majeures et mineures, ont été identifiées sur les réseaux de collecte des eaux usées, détaillées ci-dessous :

- Regard de visite existant en béton, non réhabilité en 2022, inadapté à la bonne évacuation des eaux usées du bâtiment administratif du SMAEL,
- Raccordement non optimal des canalisations d'eaux usées domestiques des bureaux, présentant un fond en béton et un coude à 90°,
- Fissure et obstruction sur la canalisation d'évacuation des eaux usées des vestiaires,
- Regard de visite existant en béton au niveau des vestiaires non étanche et inadapté.

Au regard de ces éléments, les travaux correctifs recommandés par le bureau d'études ont pour objectif d'optimiser les réseaux de collecte des eaux usées et de rétablir des conditions satisfaisantes d'évacuation des effluents pour ces deux bâtiments.

Ces opérations comprennent le remplacement des regards de visite mentionnés ci-dessus, la création d'un regard de visite supplémentaire, ainsi que la mise en place d'une

canalisation en PVC afin d'optimiser le raccordement des eaux usées des bureaux du SMAEL et le remplacement de la canalisation fissurée des vestiaires.

Le bureau d'études en charge de l'audit a estimé le coût des travaux à 7 000 euros hors taxe.

Par conséquent, il est proposé au Comité la réalisation de ces travaux correctifs des réseaux de collectes des eaux usées des vestiaires et des bureaux du SMAEL.

Au vu de l'estimation des travaux, il est proposé de lancer une consultation de trois entreprises conformément aux dispositions des articles R2121-1, R2121-5 et R2122-8 du code de la commande publique.

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- La réalisation des travaux correctifs des réseaux de collectes des eaux usées,
- Le lancement d'une consultation portant sur les travaux correctifs nécessaires à rétablir une bonne évacuation des effluents,
- La signature de la commande correspondante,
- L'imputation des sommes correspondantes au budget,
- L'autorisation donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision.

Vu, le **30 JAN. 2026**
Le Président du Comité Syndical
Jean-Claude DISSAUX

